

Compte rendu réunion du 7 février 2017 établi par les délégués de parents d'élèves de l'école de Selonnet.

Comme vous le savez, un RPI dispersé est en création entre Selonnet et Seyne et sera opérationnel dès la rentrée prochaine.

Le schéma retenu est le suivant :

Chaque commune garde sa maternelle, les CP sont regroupés à Selonnet et les CE et CM sur Seyne.

Ce RPI soulève un certain nombre d'interrogations. C'est pourquoi un comité de pilotage (C.P) a été créé. Ce dernier regroupe les élus, enseignants et délégués de parents d'élèves des deux communes.

Le but : répondre au mieux à l'ensemble des interrogations.

Mardi 7/2/17 a eu lieu la 1ère réunion du C.P. Nous y avons présenté l'ensemble des éléments évoqués lors de notre réunion du mardi 31/1/17 où les parents d'élèves de notre commune étaient conviés.

Ci-dessous les points évoqués :

Transport scolaire :

Point essentiel validé par tous : l'élève partant le plus tôt aujourd'hui ne devra pas partir plus tôt.

Pour le soir, un décalage par rapport au schéma actuel de + 5 min pourra être constaté.

Plusieurs pistes ont été évoquées.

La meilleure serait un car pour chaque commune, le matin et le soir, limitant ainsi le temps d'attente pour les élèves.

De nouvelles aires d'arrêts de bus pourraient voir le jour; optimisant ainsi le temps de transport.

A ce jour, aucune certitude cependant, nos propositions doivent être validées par la Communauté d'Agglomération qui récupèrera la compétence des transports pour fin aout.

Horaires / pause méridienne / garderie :

Les horaires restent inchangés : 8h30 - 11h 30 et 13h30 - 16h30.

Les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants pour la pause déjeuner pourront toujours le faire; et ce, même si leurs enfants sont dans les deux écoles.

Ils devront dans un premier temps aller chercher l'enfant scolarisé à l'école élémentaire de Seyne à 11h30 puis celui à Selonnet.

Le départ pour la restauration scolaire pour l'école de Selonnet sera décalé de 10 min, permettant à l'enfant qui rentre manger chez lui de bénéficier de la surveillance de l'ATSEM en charge ce jour.

- tickets de cantine : Les tarifs étant différents entre les deux communes, il a été proposé pour simplification, une harmonisation du prix du ticket.
Cette proposition ayant été refusée, chaque commune garde son propre tarif.

Il a été retenu que le prix à appliquer serait fonction du lieu de scolarisation et non de résidence.

- Coût du ticket pour l'élève de Selonnet en classe de maternelle et CP : 3.50 €
- Coût du ticket pour l'élève de Selonnet en classe de CE et CM : 3.40 €

La facturation trimestrielle ou l'achat des tickets continuera à être effectuée par la mairie / à la mairie de sa résidence. (Proposition de facturation mensuelle à l'étude.)

- garderie : le tarif garderie appliqué sera lui fonction du lieu de la garderie.
Ce dernier pourra être au choix et à la convenance des parents.
La liaison de 16h30 entre l'école de Seyne et la garderie à Selonnet sera effectuée par le bus de Selonnet (et inversement).

A ce jour , aucun lieu définit pour la garderie périscolaire de Seyne.

TAP :

Le fonctionnement des TAP étant propre à chaque école, les créneaux horaires restent inchangés :

Selonnet : 1h le lundi et jeudi de 15h30 à 16h30 / 30 min le mardi et vendredi de 16h à 16h30

Seyne : 3h le jeudi de 13h30 à 16h30

(Il n'est cependant pas exclu de revoir le créneaux.)

Sécurité :

- Plan Vigipirate :

L'ensemble des travaux et obligations entrant dans le cadre du plan Vigipirate - attentat sont en cours ou ont été réalisés dans les locaux de Seyne : (l'école de Selonnet remplit déjà les obligations demandées.)

- Durant la classe aucune intrusion possible, les portes sont fermées à clefs,
- Chaque classe est équipée d'une alarme,
- Les clôtures vont être surélevées,
- Le nécessaire doit être fait pour que les élèves ne soient plus en mesure d'ouvrir les portails et sortir de l'enceinte de l'école.

- Incendie : non développé - en attente prochaine réunion et visite des locaux

- Encadrement : passage piéton : la nécessité d'un agent assermenté à été évoquée lors de toutes les entrées et sorties d'école. Point en suspens - A voir lors de la prochaine réunion.

Etat des locaux :

Un programme de travaux est mis en œuvre avec une personne référente à la mairie de Seyne.

La réfection des toilettes en fait partie.

Il faut noter que les toilettes nécessitant une intervention ne sont pas les seuls dans l'enceinte de l'école.

Le bâtiment le plus récent est équipé de toilettes salubres et fonctionnels.

Visite des locaux :

Nous avons acté pour qu'une visite de chaque établissement soit effectuée par les délégués des parents d'élèves. (Date restant à définir).

Nous savons qu'il est nécessaire que les parents désireux de découvrir les locaux puissent le faire. De même que les futurs élèves.

Nous allons travailler sur l'ouverture de créneaux qui permettent à tous de rendre cela possible.

Espérant que ce compte rendu vous ai apporté un certain nombre de réponses.

N'hésitez pas nous contacter par mail si besoin est.

Si vous souhaitez que d'autres sujets soient abordés, faites nous parvenir vos questions que nous nous chargerons de présenter lors de la réunion à venir.

Vos déléguées.

Caroline et Emmeline